

## Présentation de l'organisme candidat

## APR\_Organisme-

Le présent formulaire est à joindre impérativement au dossier de candidature

Ce formulaire doit être signé par le responsable scientifique du projet de recherche.

En cas d'attribution d'une subvention au projet, le présent formulaire a vocation à être intégré à la convention de subvention (annexe 2)

### A - Identification du projet de recherche :

**A1 – Intitulé de l'APR :**

*Évaluer les effets des mesures de soutien à l'achat de véhicules propres*

**A2 – Intitulé du projet de recherche :**

**A3 – Responsable scientifique du projet de recherche :**

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
- Courriel :
- Téléphone :

### B – Présentation de l'organisme candidat

**B1 – Organisme candidat :**

- Nom :
- Adresse :
- SIRET (le cas échéant) :

**B2 – Représentant légal de l'organisme :**

*(Indiquer la personne ayant qualité pour engager l'organisme. En cas d'attribution de la subvention, il s'agit du signataire de la convention)*

- Nom :
- Prénom :
- Qualité :

**B3 – Personne responsable du suivi administratif et financier de la candidature :**

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :
- Courriel :
- Téléphone :

**B4 – Comptable de l'organisme candidat :**

- Nom :
- Prénom :
- Adresse :

■ Courriel :

■ Téléphone :

### **B5 –Statut juridique du candidat :**

(Ne sont éligibles à présenter un projet de recherche que les candidats dont le statut est mentionné ci-après)

■ Le candidat est une association dont les statuts comportent l'activité de recherche :

(Cocher la case correspondante)

Oui

Non (Si non, renseigner ci-dessous)

■ Le candidat est :

(Cocher les cases correspondantes)

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSP)

Etablissement public à caractère scientifique et technologique (EPST)

Etablissement public :

Sous tutelle du ministère en charge de la Recherche

Rattaché à un EPCSP

Dont les missions comportent la recherche

Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) dont le statut est le suivant :

Etablissement public de coopération scientifique (EPCS)

Groupement d'intérêt public (GIP)

Fondation de recherche

Personne morale membre d'un PRES, en qualité :

De membre fondateur

De membre associé

Personne morale de droit privé dont le but premier est d'exercer des activités de recherche et de diffuser leurs résultats par l'enseignement, la publication ou le transfert de technologie ; les profits sont intégralement réinvestis dans ces activités, dans la diffusion de leurs résultats ou dans l'enseignement.

## **C – Pièces à joindre au dossier de candidature**

### **C0 – Pièce à joindre par tout candidat**

■ Une attestation sur l'honneur par laquelle il atteste remplir les conditions d'éligibilité ci-dessous :

Etre une entité dont le but premier est d'exercer des activités de recherche et de diffuser leurs résultats par l'enseignement, la publication ou le transfert de technologie ; les profits sont intégralement réinvestis dans ces activités, dans la diffusion de leurs résultats ou dans l'enseignement.

### **C1 – Pièces à joindre si le candidat est une association :**

■ Copie officielle des statuts

■ Récépissé de la déclaration de l'association auprès du représentant de l'Etat dans le département

■ Liste des responsables de l'association (conseil, bureau, etc.)

■ Derniers comptes approuvés et dernier rapport d'activité (le cas échéant) :

■ conformément au plan général comptable pour les associations et fondations, pour les associations concernées<sup>1</sup>

■ dans tous les cas, conformément à l'article L.612-4 du code de commerce, et ses textes d'application

■ RIB ou RIP

**C2 – Pièces à joindre si le candidat n'est pas une association :**

■ Copie de tout texte officiel prouvant le statut du candidat

■ Extrait K-bis (*le cas échéant*)

■ RIB ou RIP

**D – Engagement du responsable scientifique :**

Je reconnais avoir pris connaissance des informations portées dans le présent formulaire, garantis leur sincérité et m'engage à fournir les pièces demandées au dossier de candidature.

Fait à

Le

Signature du responsable scientifique

---

<sup>1</sup> Arrêté du 8 avril 1999 portant homologation du règlement n°99-01 du 16 février 1999 du comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.